2023-2024
Négociations
Unité urbaine et unité des FFRS

Votre service postal. Notre travail.
sttp•cupw

Bulletin nº 7 Le 14 décembre 2023

NÉGOCIATIONS : LE POINT

Depuis la mi-novembre, le comité de négociation de l'unité urbaine et celui de l'unité des FFRS ont tenu plusieurs réunions avec Postes Canada pour s'échanger leurs propositions respectives.

Du côté syndical, jusqu'à maintenant, nous avons présenté un certain nombre de nos revendications :

- **C1** : Protéger les employées et employés réguliers contre toute mise à pied par le renouvellement des dates indiquées à l'article 53 de la convention collective de l'unité urbaine;
- **C20 et C21** : Améliorer les dispositions en matière de congé spécial, de congé pour raisons personnelles et de congé de maladie en fonction des dernières modifications au *Code canadien du travail*;
- **U4** : Supprimer du calendrier des congés annuels du groupe 1 la période bloquée du temps des Fêtes;
- **C9** : Permettre aux travailleurs et travailleuses d'accumuler leur congé compensatoire et d'en reporter les crédits d'une année à l'autre sans limite de temps;
- **C12** : Accorder aux travailleuses enceintes et à celles qui allaitent le droit au retrait préventif.

À la table de négociation des FFRS, une grande partie de la discussion a porté sur la clarification de la position de chaque partie sur la teneur du travail et l'application d'un taux de salaire horaire à toutes les heures travaillées.

Demandes de Postes Canada

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier bulletin, Postes Canada a déclaré avoir pour priorité d'accroître sa compétitivité sur le marché des colis. Bien qu'elle ne nous ait communiqué qu'une petite partie de ses demandes, nous commençons à saisir sa vision.
Pour Postes Canada, le thème de la présente ronde de négociation tourne autour de la « flexibilité » en matière de livraison et d'effectifs. Elle poursuit entre autres les objectifs suivants :

- Réduire les heures supplémentaires;
- Modifier le calcul du nombre de factrices et facteurs de relève;
- Augmenter la fréquence des mises à jour apportées au calcul du volumes des itinéraires de facteur et factrice;

« Un employeur de choix »

Nous entendons souvent Postes Canada insister sur la « flexibilité » et sur son engagement à être un « employeur de choix ». Selon ses dires, la flexibilité ne sera pas obtenue au détriment des travailleurs et travailleuses.
Il n'en tient qu'à nous d'obliger Postes Canada de respecter sa parole.
Pour ne rien manquer des négociations et des nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.cupw.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,

Jan Simpson
Présidente nationale